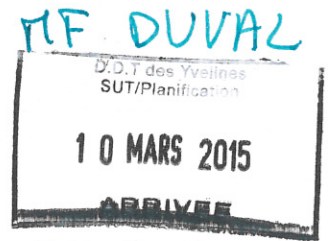


Direction régionale
des affaires culturelles
de l'Île-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE



La directrice régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

à

Affaire suivie par : Bertrand TRIBOULOT
Service : Service régional de l'archéologie
Tél. : 01.56.06.51.85
courriel : bertrand.triboulot@culture.gouv.fr

Ref : SRA/2015- 520
P. J. : ---

Monsieur le Directeur départemental
des territoires
35, rue des Noailles
BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex

→ Planif
↓

Paris, le 13 février 2015

Objet : élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) d'Arnouville-les-Mantes (78)
P.J. : Carte IGN au 1/25 000^e avec report des zones de sensibilité archéologique

Par courrier du 12 janvier 2015, reçu au Service régional de l'archéologie le 16 janvier 2015, vous m'avez interrogé sur l'existence de sites archéologiques à Arnouville-les-Mantes (Yvelines), en vue de l'élaboration du PLU.

Lors de l'élaboration de ce P.L.U., il sera nécessaire d'indiquer dans le rapport de présentation la présence de zones de sensibilité archéologique sur le territoire de la commune et leur inscription dans les documents graphiques du P.L.U. en application de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme. Ces zones en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et de l'inventaire dit « Carte archéologique nationale » sont représentés sur la carte jointe en annexe.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que cet élément de réponse ne reflète qu'un état actuel de la recherche, et ne présume en rien de l'absence de vestiges dans une zone n'ayant pas encore fait l'objet de reconnaissances archéologiques.

D'autre part, l'article R.523-1 du Code du Patrimoine, stipule que *"Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement."*

Dans ce but, il appartient au service instructeur d'une demande d'aménagement de saisir le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie) en transmettant un descriptif complet des travaux projetés. Le préfet de région pourra alors édicter les prescriptions nécessaires, à savoir la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi d'une fouille éventuelle, ou bien la conservation du site.

Enfin, pour tout dossier et sur l'ensemble du territoire communal, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L.531-14 du code du patrimoine) à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

Le Préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice régionale des affaires culturelles
Pour la Directrice régionale et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,



Jean-Marc Gouédo
conservateur en chef du patrimoine,
adjoint au conservateur régional
de l'archéologie d'Ile-de-France

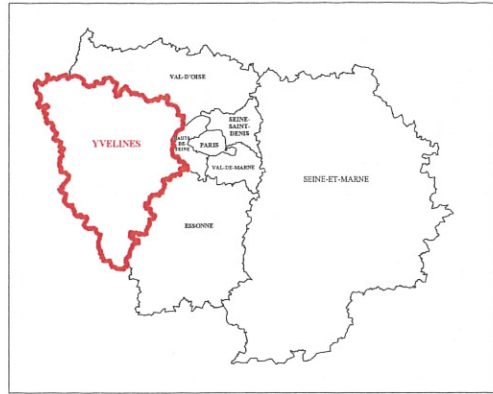
Bruno FOUCRAY



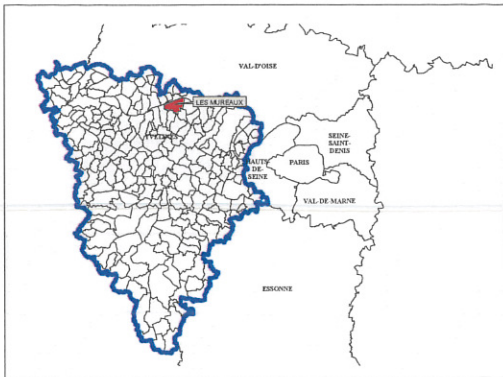
Préfecture de la Région Ile-de-France
 Direction régionale des affaires culturelles
 Service Régional de l'archéologie

Document graphique annexé au PLU

ILE-DE-FRANCE



Commune de : **Arnoville-les-Mantes - 78.020**



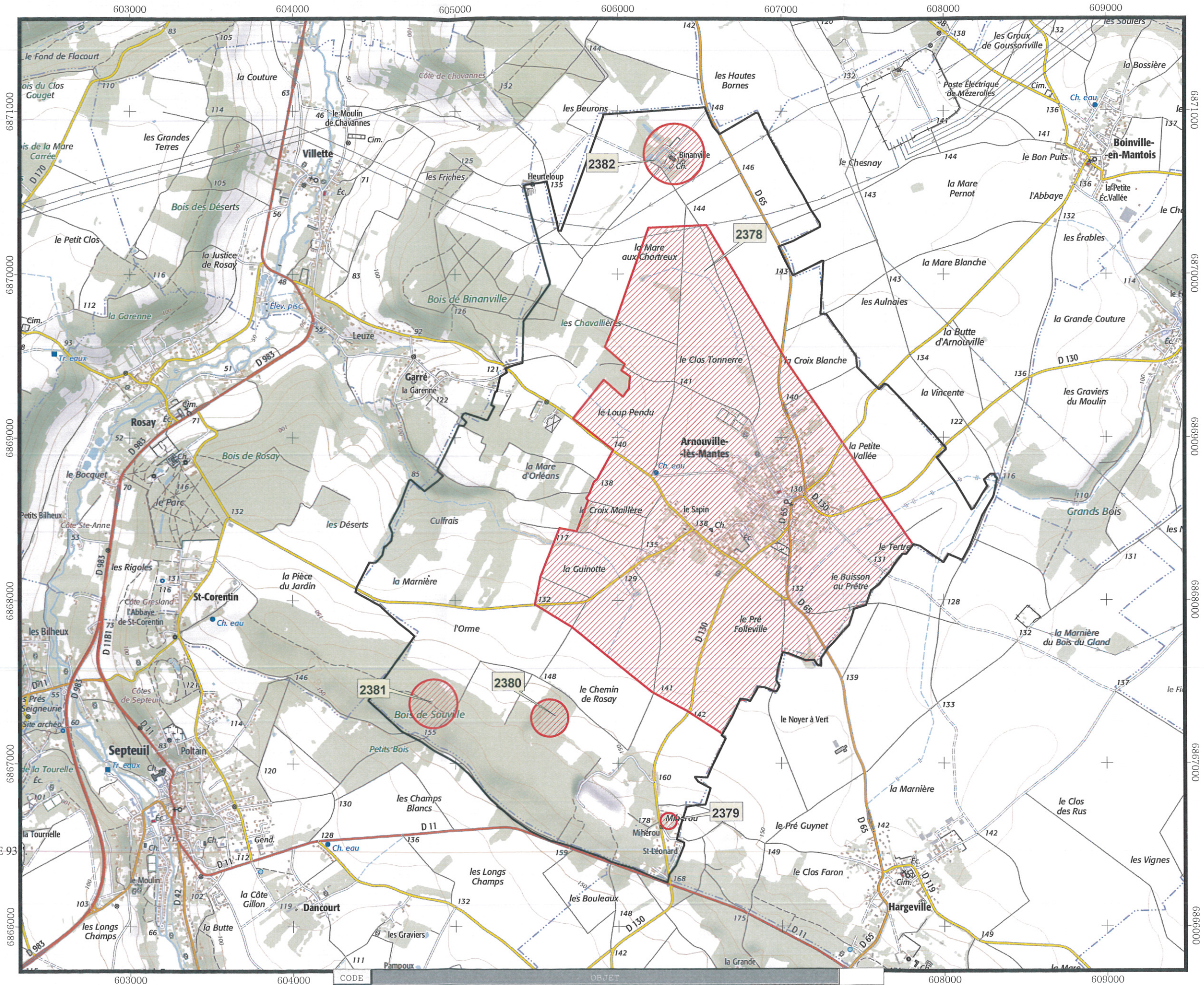
Légende

- Limites administratives : " Sources : I.G.N. BD TOPO - RGE 93
- Zones de sensibilité archéologique



1:23000
 0 1 Kilomètres

Données Patriarcale
 SCANExpress 25® - ©IGN 2013
 Système de projection : Lambert 93
 "reproduction interdite"
 DRAC / SRA / Carte archéologique. / L. Moreno / édition Janvier 2015



CODE	OBJET
2378 01	- Partie Est de la commune : sites archéologiques (préhistoire, protohistoire, gallo-romain, médiéval, moderne)
2379 02	- Chapelle Mihérou : Chapelle Saint-Léonard (Médiéval)
2380 03	- Le Bois de Souville : Hameau et château disparus (Médiéval)
2381 04	- Bois de Souville : Enclos fossoyé (datation indéterminée).
2382 05	- Binanville : Château-fort (Médiéval)